



Communiqué

Maher Arar ne témoignera pas devant la Commission d'enquête

Ottawa, le 6 septembre 2007 – La Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar, présidée par le juge Dennis O'Connor, n'invitera pas M. Arar à témoigner devant elle. L'Enquête a maintenant été avisée par l'avocat de M. Arar qu'il ne demande pas la tenue d'une nouvelle audience publique puisqu'il n'est pas nécessaire qu'il témoigne. M. Arar a informé le commissaire qu'il a pris sa décision compte tenu du caractère très exhaustif de l'examen et du rapport de l'Enquête sur le comportement des responsables canadiens.

Dans sa décision du 9 mai 2005, le commissaire O'Connor a jugé que la décision de convoquer M. Arar comme témoin devait être reportée jusqu'à ce qu'on ait mis à sa disposition le maximum d'information ayant trait aux questions sur lesquelles il pourrait témoigner. Le report de cette décision n'a pas nui à l'avancement de l'enquête, dont le mandat consistait à faire enquête et faire rapport sur les actions des responsables canadiens relativement à M. Arar. Selon le commissaire, le témoignage de M. Arar n'était pas nécessaire compte tenu de son mandat. Cependant, M. Arar a été assuré du droit de demander à témoigner auprès du commissaire après la pleine divulgation des faits.

Vu la récente publication d'information supplémentaire autorisée par la Cour fédérale du Canada, M. Arar et le public ont accès au maximum d'information qui sera rendue publique. En conséquence, la Commission est d'avis que son mandat est maintenant terminé et elle en a informé le gouvernement du Canada.

-30-

Pour plus de renseignements : Paul Cavalluzzo
Avocat principal
416-964-5500
pcavalluzzo@cavalluzzo.com

PO Box / CP 1208, Station B / Succursale B
Ottawa, Canada K1P 5R3

www.ararcommission.ca / www.commissionarar.ca